



## CAMPAGNE D'ENGAGEMENT DE VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE DANS LES SERVICES DE LA DGFIP 2024

### LIEU PROPOSE D'EXERCICE DES MISSIONS :

- GRENOBLE – BOURGOIN JALLIEU -VIENNE : Service impôts des particuliers (4 postes)

**Conditions relatives à l'âge : au moins 18 ans et au plus 25 ans, à la date du démarrage de leur mission en service civique.**

**Date limite de dépôt des candidatures : 29 mars 2024**

**Période du contrat : 8 mois.**

**Comment postuler : <http://www.service-civique.gouv.fr>**

Le Service Civique offre à toute personne volontaire l'opportunité de **servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général.**

### LE STATUT DU VOLONTAIRE

Le volontaire en Service Civique a un **statut particulier**. Il n'est pas salarié, stagiaire, ou bénévole.

### LES 2 MISSIONS DU VOLONTAIRE

1) Réaliser des activités en amont de l'accueil au guichet des usagers et d'aide aux démarches en ligne dans les centres des finances publiques. Il s'agira en particulier:

- d'accompagner et d'orienter les usagers à l'accueil;
- d'une action de médiation pour accueillir et guider les usagers les plus fragiles ;
- d'aider à l'utilisation des services en ligne de la DGFIP, sur des ordinateurs à la disposition du public dans les centres des finances publiques, avec pour objectif notamment d'accompagner les usagers qui ne connaissent pas l'offre de services en ligne et/ou qui ont des difficultés avec l'informatique.

2) Réaliser en complément et dans le contexte plus global de développement des services en ligne dans l'ensemble de la société et de promotion de l'administration numérique, le ou la volontaire pourra être amené(e) à:

- contribuer à la promotion du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et des services en ligne offerts par la DGFIP;
- appuyer le « référent départemental relation usager » pour participer à l'amélioration de la qualité d'accueil et de service;
- réaliser ponctuellement des interventions à l'extérieur des centres des finances publiques dans les France Services et les points de contact de la DGFIP mais également auprès de structures (missions locales, associations, mairies...) en contact régulier avec des populations pour lesquelles les démarches fiscales peuvent apparaître compliquées. Il s'agira de familiariser certains publics au maniement informatique et à l'utilisation de services en ligne de la DGFIP afin de les rendre plus autonomes dans leurs démarches qui peuvent être essentielles pour l'ouverture de certains droits.

Tout au long de sa mission et de son parcours d'engagement, le ou la volontaire sera accompagné(e) par un tuteur. Il/Elle bénéficiera d'une formation civique et citoyenne et d'une formation Prévention aux Secours Civiques de Niveau 1.

**Aucun diplôme particulier n'est exigé. Seule votre motivation compte! Alors faites le saut.**

### LE CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE

Le contrat précisera la durée de la mission : 24 heures sur 5 jours maximum. Il s'agit d'une durée moyenne qui devra être respectée sur l'ensemble de la mission, mais qui pourra être modulée en fonction de l'activité de la structure qui accueille.

### CE QUE PERCOIT LE VOLONTAIRE

#### L'indemnité de base

Le volontaire bénéficie du versement d'une indemnité d'un montant de **496,93** euros nets par mois. Si le volontaire démarre ou achève la mission en cours de mois, l'indemnité sera diminuée en fonction des jours de présence dans le mois.

#### La majoration

Une majoration de **113,13** euros nets par mois **sur critères sociaux** est allouée au volontaire :

- si celui-ci ou le foyer auquel il appartient est bénéficiaire du RSA ;
- s'il est bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà de l'année en cours.

#### La prestation de subsistance

– Prestation complémentaire d'un montant de **113,02** euros pour couvrir les frais de subsistance, d'équipement, d'hébergement ou de transport. La prise en charge partielle des abonnements correspondant aux déplacements effectués entre le domicile du volontaire et le lieu d'exercice des missions est comprise dans cette prestation.